



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**07 novembre 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial CABINET du 07 novembre 2022**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET DU PREFET</b>	<b>Page</b>
CAB/DS/BSI N°2022-913	04.11.2022	Arrêté autorisant la société R.T.E. S.T.H à survoler le département des Hauts-de-Seine afin de réaliser la surveillance et l'entretien du réseau électrique pour leur propre compte.	3

## CABINET DU PREFET

Arrêté CAB/DS/BSI/2022/913 du 04 novembre 2022 modifiant l'arrêté CAB/DS/BSI/2021/1143 du 27 décembre 2021 autorisant la société R.T.E. S.T.H à survoler le département des Hauts-de-Seine afin de réaliser la surveillance et l'entretien du réseau électrique pour leur propre compte

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE** CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le règlement (CE) n°216/2008 du Parlement et du Conseil européens du 20 février 2008 ;
- Vu** le règlement (UE) n°923/2012 modifié de la Commission européenne du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne (SERA) ;
- Vu** le règlement (UE) N° 965/2012 modifié dit « AIROPS » de la commission du 5 octobre 2012 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes conformément ;
- Vu** le code de l'aviation civile, et notamment ses articles R. 131-1, R. 131-2, R. 151-1, D. 131-1 à D. 131-10, D.132-2, D.133-10 à D.133-14 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le code des douanes ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux, et notamment son article 5 ;
- Vu** l'arrêté du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
- Vu** l'arrêté modifié du 6 mai 1995 portant utilisation d'hélicoptère en agglomération ;
- Vu** l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2015 portant organisation de l'information aéronautique ;
- Vu** l'arrêté du 18 août 2016 modifié relatif aux éléments laissés à l'appréciation de l'autorité nationale compétente ;
- Vu** l'arrêté du 10 juin 2021 fixant la liste des zones interdites à la prise de vue aérienne par appareil photographique, cinématographique ou tout autre capteur ;
- Vu** l'arrêté PCI n°2022-091 du 13 mai 2022 portant délégation de signature à madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté CAB/DS/BSI/2021/1143 du 27 décembre 2021 autorisant la société R.T.E. S.T.H à survoler le département des Hauts-de-Seine afin de réaliser la surveillance et l'entretien du réseau électrique pour leur propre compte ;
- Vu** les avis du chef de la subdivision, opérations aériennes, division aviation générale de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord en date du 14 février 2022, du 10 mai 2022, et du 27 octobre 2022 ;
- Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

## ARRETE

### ARTICLE 1er

Sont ajoutés à l'alinéa 1er de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé les noms suivants :  
« DUSSART Mathieu, GILLET François, GRIT Laurent ».

### ARTICLE 2

Les autres articles restent inchangés.

### ARTICLE 3

La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, les maires de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne, le délégué régional d'Île-de-France, division aviation générale, la direction de la sécurité de l'aviation civile nord et le chef du bureau de la police aéronautique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Sein

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet

*Signé*

Sandra GUTHLEBEN

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>